



13

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré
Mo
b



12112308

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce
de Marche-en-Famenne, le 19/6/12
Le greffier

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2012 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0452.937.243.

Dénomination

(en entier) : **TECHNIQUES SPECIALES DU BETON DE VOIRIE**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue Oster, n°6 à 6997 EREZEE

Objet de l'acte : Reconduction des mandats des Administrateurs et du Commissaire -
Reconduction des mandats de Président du C.A. et d'Administrateur-Délégué
(extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 12 juin 2012)

5 ième résolution :

Constatant que tous les mandats des Administrateurs sont venus à échéance, l'A.G. décide de tous les reconduire pour une période de 6 ans expirant lors de l'A.G. statutaire de mai 2018.

Sont donc reconduits dans leurs fonctions d'Administrateurs :

- 1) Entreprises MATHIEU S.A. (NN.0441.481.642)
représentée de manière permanente par Monsieur Jean-Claude MATHIEU.
- 2) Monsieur Jean-Michel PONDANT (NN.75.03.15-287.83)
- 3) Ets.Albert Gerard GORSE S.A. (NN.0413.565.735)
représentée de manière permanente par Monsieur Jean-François GERARD
- 4) Monsieur Paul JEROUVILLE (NN.45.12.05-137.63)
- 5) Monsieur Bernard DEUMER (NN.50.06.21-167.04)
- 6) Monsieur Paul PONDANT (NN.47.07.09-45.322)

La gratuité de ces mandats est confirmée.

6ième résolution : L'A.G. reconduit également, pour une période de 3 ans expirant lors de l'A.G. statutaire de mai 2015 de mandat du Commissaire Réviseur :

-la SCRL HEYNEN, NYSSSEN & Co. – Réviseurs d'entreprises
rue du Parc, n°69/A – 4020 LIEGE (NN.0429.943.392)

représentée de manière permanente par ses gérants :

Messieurs Fabien HEYNEN ET Didier NYSSSEN.

Le Commissaire conservera les mêmes émoluments que ceux actuellement versés.

.../...

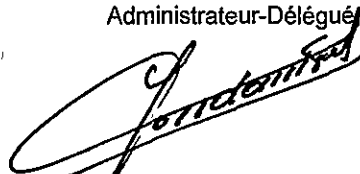
7ième résolution : L'A.G. ratifie la décision du Conseil d'Administration de reconduire pour la même échéance de six ans, les mandats suivants :

1)Président du Conseil d'Administration : Monsieur Paul JEROUVILLE, sub nommé.

Mandat gratuit

2)Administrateur-Délégué : Monsieur Paul PONDANT ; qui conservera les mêmes émoluments bruts, avantages en nature et prime que ceux actuellement en vigueur.

Paul PONDANT,
Administrateur-Délégué



Paul Jerouvillle
Président du CA

